



POLITIQUE POUR LE FINANCEMENT DE LA FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL

1. L'Ecole Internationale de Genève soutient la formation continue de tous les membres du personnel de la Fondation et à cette fin favorise le développement et le perfectionnement professionnel pour aider l'école à atteindre ses buts pédagogiques.
2. A cette fin, la Fondation s'engage à accorder une aide financière à tout enseignant ou membre du personnel souhaitant obtenir un diplôme postgrade en éducation dans le cadre de l'Institut d'apprentissage et d'enseignement.
3. La contribution annuelle aux frais d'inscription à ces cours de diplôme postgrade s'élève à CHF 1'000 par an sur une période de trois ans.¹
4. Cette contribution sera imputée au budget central de la Fondation destiné au développement professionnel.²
5. Lorsque le membre du personnel concerné reçoit la facture de l'Université, il lui appartient de s'acquitter des frais directement et de faire parvenir au Directeur de l'Education le justificatif du paiement. Une somme de CHF 1'000 sera alors versée sur son compte.

Cette politique a été rédigée en anglais et en français. La version anglaise sert de référence en cas de divergence entre les deux textes.

¹ Le nombre maximum de membres du personnel pouvant bénéficier de cet avantage est de 15. Si le nombre de membres du personnel inscrits était supérieur à ce chiffre, la somme de CHF 15'000 serait divisée par le nombre d'étudiants et la somme obtenue allouée à chaque étudiant (par exemple, si le nombre d'étudiants est de 30, chacun recevra CHF 500 par an soit $15'000 : 30 = 500$)

² En cas de circonstances exceptionnelles (déficit du budget opérationnel, baisse importante des effectifs, etc.), cette contribution pourra être modifiée ou suspendue.